



## Motions votées à l'Assemblée Générale de SOS Loire Vivante du 18 mai 2021

### > Motion 1 : Non à l'extension de la Carrière Jalicot/Eurovia à Solignac sur Loire (43)

#### Contexte :

La Commune de Solignac sur Loire souhaite, sur demande de Jalicot /Eurovia, modifier une nouvelle fois son PLU afin de pouvoir s'agrandir sur 4, 5 ha de terres agricoles de haute qualité sur le plateau et la plaine de Mussic/Collandre, juste à côté du site de Serre de la Fare.

Il y a 2 ans notre association et des partenaires ont réussi à faire annuler le même projet par une décision du tribunal administratif.

#### Motion :

L'Assemblée Générale 2021 de SOS Loire vivante soutient le Collectif des paysans pour la défense des terres agricoles dans son combat contre l'extension de la carrière. SOS Loire vivante renouvelle sa propre opposition contre ce projet dépassé, situé en partie en zone de protection européenne Natura 2000, bordant la future Réserve Naturelle Régionale Haute Vallée de la Loire et demande la fermeture définitive de la carrière. Elle encourage la commune de Solignac sur Loire à bâtir un projet alternatif, comme une centrale photovoltaïque sur les zones déjà exploitées et détruites.

### > Motion 2 : Pour l'intégration de la protection des eaux profondes en période de sécheresse dans l'arrêté du Préfet du Puy de Dôme (63)

#### Contexte :

La préservation des eaux souterraines est encadrée par le code de l'environnement, c'est un enjeu majeur pour fournir en eau potable les populations, enjeu accentué par le changement climatique et les sécheresses répétées. Le collectif Eau Bien Commun 63 sollicite SOS Loire Vivante pour mener un recours contre le Préfet du Puy Dôme qui n'a pas intégré cela dans son projet arrêté. Cela concerne notamment les fameuses eaux de Volvic.

#### Motion :

L'Assemblée Générale 2021 de SOS Loire Vivante décide d'apporter son soutien au combat du Collectif Eau Bien Commun 63 et autres associations pour la sauvegarde de l'environnement. Elle mandate le CA pour rejoindre les signataires du recours gracieux, à l'encontre de l'arrêté cadre N° 2021 0587 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage pris par le préfet du Puy de Dôme le 31/03/21 et étudier sa participation à un recours contentieux contre l'arrêté cadre sécheresse 2021.

### > **Motion 3 : Pour une gouvernance parallèle au Plan Loire**

Contexte :

Un nouveau Plan Loire Grandeur Nature (PLGN) vient d'être mis en place pour la période de 2021-2027. Après une mobilisation forte des associations dans la phase de préparation de ce nouveau plan et la remise d'une pétition de 10 000 signatures auprès des gestionnaires du PLGN demandant une vraie implication des citoyens dans la gouvernance du projet, nous constatons qu'une nouvelle fois qu'aucune de nos propositions a été retenue.

Motion :

L'Assemblée Générale 2021 de SOS Loire Vivante constate avec consternation que le Plan Loire Grandeur Nature reste un pur instrument financier de l'Etat, qui certes permet de mener des projets en faveur d'une Loire vivante, mais il est dépourvu de vrais outils de concertation et de moyens adéquats pour la mettre en place. L'Assemblée Générale missionne le CA pour lancer un appel au monde associatif pour créer une gouvernance parallèle et promouvoir l'idée d'une plateforme autonome de réflexion et d'actions à l'échelle du bassin de la Loire.

### > **Motion 4 : Alerter nationalement de l'offensive historique contre les rivières vivantes**

Contexte :

Certains élus nationaux veulent sacrifier nos rivières pour une production d'hydroélectricité dérisoire, certes bas carbone, mais le plus souvent très destructrice et au profit d'intérêts privés ! Un amendement de la loi Climat Résilience vise à préserver les moulins en bloquant les financements publics permettant la restauration des cours d'eau. Ce texte aberrant remet brutalement en cause 25 ans de politique nationale de la restauration de la biodiversité et des rivières.

Le Collectif Rivières Naturelles, composé d'associations, de professionnels et de citoyens, coordonné par SOS Loire Vivante a lancé une pétition qui atteint bientôt les 3 000 signatures !

Motion :

L'Assemblée Générale 2021 de SOS Loire Vivante décide de confier au Bureau l'implication et la participation de l'association au courrier du Collectif Rivières Naturelles demandant le retrait pur et simple de l'amendement, destiné à tous les députés et sénateur avant l'adoption du projet de loi dite climat-résilience ainsi que d'étudier toute forme d'action nécessaire (par exemple : communiqué de presse, débat public par webinaire, concertation inter-associative...) et d'organiser l'opposition à toute nouvelle tentative à venir.

